



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 JUILLET 2023

**Présents** : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André COURNIL – Sandrine MONSBROT – Christophe POLONI – Pablo GUNDOVA – Anne de LAVARDE – Jean-Pierre BUFFIERE

**Absent(s) excusé(s)** : Florence REY (Pouvoir remis à Damien DUROY) – Joël OUDOT (Pouvoir remis à Franck DELTERAL)

**Secrétaire de séance** : Sandra SEIZELARD

### 1) DÉLIBÉRATIONS :

**2023/21 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT : FRAIS DE SCOLARISATION A LA COMMUNE D'OBJAT – ANNÉE 2022/2023** : La commune d'OBJAT demande à la commune de SAINT-CYPRIEN une participation pour la scolarité des enfants qui résident dans la commune de SAINT-CYPRIEN. La participation par enfant est de :

- Maternelle : 1 355,00 €/enfant, soit 5 enfant, dont 1 en garde alternée = 6 097,50 €
- Élémentaire : 315,00 €/enfant, soit 7 enfants dont 3 en garde alternée = 1 732,50 €

Montant total des frais de scolarité 2022/2023 à la commune d'OBJAT = 7 830,00 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**2023/22 : RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ** : Nouveau contrat pour l'Adjoint Technique qui assurera l'entretien des bâtiments communaux et la gestion des salles, pour une période de 6 mois.

Fin de la séance.

